

RÉVISION DE LA CONSTITUTION DE L'ÉTAT DU MALI CONSULTATION EN LIGNE, JUILLET-AOUT 2022 https://crnc.ml/je-contribue/

CONTRIBUTION du Mouvement International pour les Réparations	2
Identité de la Personne ou de l'Organisation	
1- Préambule	2
Préambule : Quelles propositions de valeurs culturelles et historiques de référence ?	2
2 - DROITS ET DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE :	3
Quelles propositions de droits et devoirs du citoyen ?	3
3. L'ÉTAT ET LA SOUVERAINETÉ	4
La forme actuelle de l'Etat du Mali vous convient-elle ?	4
Avez-vous des propositions à faire ?	4
ANNEXE 1 – DONSOLU KALIKAN, MANDEN BASIGIKAN, « Charte du Manden »	5
Contextualisation historique (début du 13 ^e siècle)	
TEXTE EN BAMANA (source : DonsoTon)	
TRADUCTION EN FRANÇAIS (YOUSSOUF TATA CISSE, 1965)	
GARNISONS ANTI-ESCLAVAGISTES créées sous la gouvernance de Soundjata	
Complot contre BASIGIKAN/Charte du Manden	
MANDEN BASIGIKAN n'est pas propre au Manding : c'est un héritage initiatique universel	
ANNEXE 2 - BRASSAGE PLURIMILLÉNAIRE DE POPULATION	12
ANNEXE 3 - ARMOIRIES	15
ANNEXE 4 - PROPOSITION D'UN LOGO DE LA REFONDATION	166

CONTRIBUTION du Mouvement International pour les Réparations

Identité de la Personne ou de l'Organisation

Mouvement International pour les réparations.

 $\underline{mir.reparations@gmail.com} \quad \underline{mirfrance.reparations@gmail.com}$

FINALITÉ de l'organisation : Restauration de l'Ecologie de l'Humanité

Le MIR est créé en 1998, lors de l'assassinat de Chief Moshood Abiola, pour contribuer à implémenter le plan d'action qu'il a porté et fait inscrire à l'Agenda de l'OUA, et à cause duquel il a été éliminé : « Réparation des crimes et pillages coloniaux ». Débutait cette année-là la phase préparatoire de la 3º Conférence onusienne contre le racisme qui allait se tenir en aout-septembre 2001 à Durban.

1- Préambule

Préambule : Quelles propositions de valeurs culturelles et historiques de référence ?

Références proposées : MANDEN BASIGIKAN (ANNEXE 1) & ARMOIRIES (ANNEXE 3)

Le strict rejet des "romans nationaux" exogènes qui ne font qu'ajouter à la confusion, est un préalable. Ceci dit, si I 'on admet que la société humaine, est immuable dans ses fondements et changeante dans sa forme il y a lieu d'examiner comment nos prédécesseurs ont résolu les défis qui se posaient à eux. <u>NB</u>: Manden Basigikan, Charte du Manden est inscrit depuis 2009 au patrimoine immatériel de l'humanité (UNESCO) et inscrit depuis 2012 dans le premier mémorial européen à l'abolition de l'esclavage à Nantes (Nantes qui fut le premier port négrier de France).

Maintenant que nous sommes de nouveau maîtres de notre destin, II s'agit de prendre nos héritages. Notre objectif est de préparer pour les générations à venir, le socle des institutions d'une future Confédération des Etats de l'Ouest Africain, allant jusqu'à la vallée du Nil, et ouvrant à l'installation des membres de la diaspora historique qui le souhaitent. (Sur le brassage historique d'Est en Ouest des populations <u>voir ANNEXE 2</u>).

- (1) Détenteurs d'un héritage plurimillénaire de gouvernance de vastes Etats pluriculturels, nous voulons poursuivre le réancrage manifesté aux yeux du monde, par l'inscription par nos prédécesseurs au patrimoine immatériel de l'humanité (UNESCO) de MANDEN BASIGIKAN/Charte du Manden pour son universalisme, du SOGOW BO (Sortie des masques et marionnettes) de Marakala pour le brassage de population dont l'évènement témoigne, du YAARAL & DEGAL affirmation de la reconnaissance des populations qui transhument faisant fi des frontières coloniales, de l'IMZAD savoir-faire féminin dont la survie est liée au statut de la femme et dont l'exécution favorise le regroupement de toutes les catégories sociales, de la Société des KOREDUGAW (bouffons sacrés) pour souligner l'importance de continuer à garantir dans l'espace public la liberté d'expression absolue pour les plus sachant de notre communauté humaine etc.. Notre enregistrement au patrimoine national des « ALLIANCES ET PARENTÉS A PLAISANTERIE » annonçant quant à lui notre ralliement à venir à l'enregistrement au patrimoine mondial effectué par le Niger.
- (2) Parmi ces joyaux de nos cultures, la référence qui concerne directement le socle juridique de l'Etat, et qui a valeur universelle, c'est l'énoncé du MANDEN BA-SIGI-KAN, proclamé en 1222 à Dakadjalan lors du passage de la comète de Hallev dans le ciel du Manden.

MANDEN BASIGIKAN comprend un préambule qui rappelle qu'il ne peut y avoir de discriminations au Manden qui fut fondé sur "l'entente et l'amour, la liberté et la fraternité"; et sept sections de la parole qui ré-instituent des principes fondés sur NIN bè NIN, à savoir l'unicité de la source de la vie et sa sacralité. D'où il résulte : (I) qu'une vie n'est pas supérieure à une autre vie, (II) que tout tort causé à une vie exige réparation et que chacun doit éviter de faire du tort et s'atteler à entretenir des relations de bon voisinage, (III) qu'il incombe à chacun de pourvoir aux besoins des membres de sa famille, (IV) qu'il est de la responsabilité collective de veiller sur le pays qui nous a été légué sachant que par pays "il faut entendre aussi et surtout ses habitants", (V) que la famine et l'esclavage sont deux calamités majeures, et que les dirigeants s'engagent à prévenir la famine, à prohiber la maltraitance a fortiori la torture, et à mettre un terme aux agressions qui ne visent qu'à amener les victimes en captivité, (VI) que l'esclavage est éradiqué jusque dans son essence et la razzia bannie, (VII) que chacun dispose des fruits de son travail et est libre de ses actes, à condition que ceux-ci ne portent atteinte ni à la sécurité des personnes ni à celle du pays.

MANDEN BASIGIKAN est présentée en 1975 & 1976 aux colloques SCOA/ARSAN à Bamako à la communauté

internationale universitaire (une centaine de chercheurs de tous les continents) sous sa traduction française de « CHARTE DU MANDEN ».

MANDEN BASIGIKAN est enregistrée en 2009 au patrimoine immatériel du monde de l'UNESCO constituant "un pas décisif vers la codification de nos valeurs morales et sociétales".

MANDEN BASIGIKAN est apposée en 2012 dans le premier mémorial européen à l'abolition de l'esclavage à Nantes marquant l'entrée publique de l'historiographie africaine dans l'historiographie européenne.

- **(3)** Pour ce qui est de l'administration de vastes entités, plus vastes que le Mali d'aujourd'hui, (i) les multiples formes ancestrales de démocratie à la base y compris le Lamana (serère), (ii) les MASSAYA « Royautés sacrées » notamment du Bendougou, Dina du Macina etc. (iii) le système de gestion des cités Haoussa (sans royauté sacrée) & de gestion des identités avant Dan Fodio, (iv) Le système de gestion du Mossi, et (v) la réactivation des antiques alliances politico-militaires (alliances à plaisanterie) ainsi que la mobilisation des donsow, qui ont été un ciment du Wagadou sont à même de nourrir l'inspiration pour une reconstruction efficiente de notre système de **GOUVERNANCE DE FÉDÉRATIONS DE PEUPLES**.
- [4] Il en va de la vivification de l'HÉRITAGE des armoiries légué par nos aînés, armoiries qu'ils ont forgées en mobilisant la profondeur historique de notre expertise en matière de gestion de populations fédérées (cf. armoiries commentées ANNEXE 3). Ceci afin que nous nous appliquions à restaurer l'unicité dans la diversité : ce qui suppose l'étude sans tabou des épisodes et mécanismes de l'histoire de la rétrogradation de certaines catégories : en particulier les femmes et les corps de métier spécialisés détenteurs d'une expertise (castes).
- (5) NB: La traduction de la refondation dans la représentation de l'espace-temps, suppose à plus ou moins brève échéance, et si possible avec l'Union Africaine de rectifier <u>le calendrier usuel</u> & notre <u>représentation géographique</u> afin que la planisphère s'approche au plus près du réel en dimension au sol et intègre l'évolution dans le temps, notamment en terme de végétation (clef pour comprendre l'histoire du peuplement)¹.
- (6) NB: La traduction de la refondation dans la perception et la désignation de nous-mêmes, requiert l'évitement de mots-concepts renvoyant à l'histoire d'autres peuples (tels que "république" "citoyen"), & la promulgation d'un dispositif permettant de changer de nom pour outiller les personnes qui dans une démarche volontariste veulent rompre avec l'héritage d'une ascendance de subjugation (noms "d'esclaves"...),
- (7) NB: La traduction de la refondation dans l'économie, impose (i) de réviser les <u>critères</u> <u>d'évaluation</u>² <u>intrinsèquement liés à l'outil comptable</u> qui en l'état entrent en dissonance avec notre paradigme, (ii) de promouvoir un <u>logo</u> pour l'ensemble des établissements (scolaires, de recherche...) entreprises innovantes et instruments (monétaires...) qui forgent les outils de la sortie du paradigme colonial <u>(cf. proposition de base de logo invitant au travail ANNEXE 4</u>).

2 - DROITS ET DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE :

Quelles propositions de droits et devoirs du citoyen?

Ce que nous disent BASIGIKAN et les Armoiries du Mali

DEVOIRS:

Eviter de faire du tort (y compris calomnies sur les réseaux etc.).

S'opposer à la maltraitance gratuite et a fortiori à la torture,

S'atteler à entretenir des relations de bon voisinage,

Contribuer à pourvoir aux besoins des membres de sa famille,

Contribuer à la souveraineté, en commençant par la souveraineté alimentaire,

Contribuer à la défense du pays et de ses habitants,

Contribuer à la transmission et à l'acquisition des connaissances et savoir-faire.

DROITS:

Que l'Etat prenne les dispositions requises pour :

- Assurer la défense du territoire.
- Assurer la défense physique des individus et que chacun puisse disposer des fruits de son travail.
- Assurer la défense psychique de la jeunesse par la constitution d'un comité d'examen du soft power, et en particulier des productions audio-visuelles (y compris les dessins animés) en charge de détecter les messages subliminaux avilissants et destructeurs contenus dans certaines productions. Mettre en place une organisation des producteurs

¹ Pour le calendrier ajouter a minima 10.000 ans que nous puissions y insérer correctement (i) les découvertes archéologiques, (ii) l'époque fondatrice du Sahara vert, et (iii) notre histoire telle que transmise par les Gessere etc.

² Ce qui entraîne de facto une révision des projets dits "de développement" et des contrats

africains de contenu audio-visuel, producteurs de clips musicaux inclus qui doivent être formés et informés sous cet angle.

- Stigmatiser (et pénaliser pour ceux qui en font commerce) les pratiques qui portent atteinte à l'intégrité physique, blanchiment de la peau compris.
- Garantir à chacun d'être libre de ses actes, à condition que ceux-ci ne portent atteinte ni à la sécurité des personnes ni à celle du pays.
- Offrir une possibilité de changement de prénom et nom, notamment par la promulgation d'une loi (cf. loi UK etc.).
- Sécuriser les inventions et leurs inventeurs en les assistant pour développer leurs prototypes (FabLab dans chaque école...), leur production et leur marché.

3. L'ÉTAT ET LA SOUVERAINETÉ

La forme actuelle de l'Etat du Mali vous convient-elle ?

L'enjeu est de bâtir un modèle de fédération des populations du Mali qui pourra diffuser pour tout l'ouest africain et constituer l'outil de notre intégration.

L'État doit donc gagner en efficacité, <u>dans un contexte continu d'agression extérieure</u> émanant de puissances qui n'ont pas remis en cause la perception inégalitaire qu'elles ont de l'humanité & et la perception consumériste qu'elles se font du bonheur. Agression notamment via l'immixtion d'ONGs, via le financement des politiciens, via la corruption, via la terreur (menaces sur des individus – terrorisme...).

La forme actuelle de l'État est celle de LA RÉPUBLIQUE. En théorie et historiquement, à quoi renvoient les vocables 'République' et 'Citoyen' ? La Cité-État grecque où les 4/5° des habitants sont esclaves, où les femmes sont des ventres pour la reproduction, et le temple, temple du commerce ? Comme les actuelles Bourses des matières en forme de temple grec ?

CE QUE NOUS ATTENDONS DE L'ÉVOLUTION DE LA FORME DE L'ÉTAT. C'EST QU'ELLE :

<u>Prépare les structures institutionnelles de la</u> **Confédération des Etats de l'Ouest Africain** (jusqu'au Nil, pour des raisons historiques liées aux grandes migrations parties de cette région vers l'ouest et vers le sud pour ce qui concerne le continent africain).

<u>Planifie les infrastructures de la</u> **Confédération des Etats de l'Ouest Africain**. La couverture du territoire par un maillage de villes nouvelles qui de la vallée du Nil à la côte atlantique sénégalomauritanienne constitueront pour les villages et campements alentours les pôles régionaux de référence ; car seule une occupation humaine des territoires peut ultimement (i) gérer et garantir la sécurité, (ii) permettre de mettre en œuvre une politique de régénération du couvert végétal et de restauration de la faune pour permettre que le Sahel/Sahara redevienne durablement terre d'abondance.

Avez-vous des propositions à faire ?

Nous recommandons

- (1) de bannir le mot "république" : remplacer par "État du Mali".
- (2) de bannir le mot "citoyen" : remplacer par habitant, et habitant de nationalité malienne quand il y a lieu.
- (3) De **recueillir l'avis des thaumaturges**, <u>femmes</u> et hommes, sur toute forme organisationnelle qui envisage d'être retenue :
- (4) Et en lien avec le point précédent, de constituer en <u>organe permanent</u> n'interférant pas dans les élections, <u>un</u> <u>Conseil de gouvernance</u> où seront cooptés des femmes et des hommes, vieux et jeunes, n'appartenant pas au monde politique : des sages dévoués au bien commun, des personnes ayant acquis une expérience précieuse (anciens gouvernants parfois), et des personnes s'étant distingué en innovant ou performant dans un domaine quelconque (nouvelles technologies etc.).
- (5) Que les camps HCR de réfugiés au Sahel etc., migrants refoulés, sites de mines 'sauvages' etc., soient intégrés dans un programme d'érection de villes nouvelles (avec titres fonciers, production agricole etc.) en bonne et due forme leur permettant d'avoir une vie et de s'équilibrer ou se rééquilibrer temporairement ou durablement selon leur choix.

ANNEXE 1 – DONSOLU KALIKAN, MANDEN BASIGIKAN,

« Charte du Manden »

Contextualisation historique (début du 13^e siècle)

La libération a été menée sous la conduite d'initiés de toutes origines & de toutes conditions sociales, tous chasseurs « Enfants de Sanènè et Kontron »³. À la création de l'Etat du Mali, à l'aube du 13è siècle, ils implantent dans la première capitale de l'Etat, Dagadjalan, en bordure du fleuve au lieu-dit Dankan-Nin-Gouè, un dankoun spécial afin de ré-instituer l'assise de l'Ordre ancien, **NIN bè NIN**; et que leur engagement serve de socle fondateur : BASIGIKAN.

La racine de ce socle-canevas traduit en français par CHARTE DU MANDEN, remonte des millénaires en arrière, au temps de Wagadou Niamey dans la vallée de Korodjoumou-ba (Nil); au temps où les gens de TA SETI (le pays de l'arc), pour garantir l'application de la justice, contrôlaient encore les pharaons, où que ceux-ci siègent⁴.

BA-SIGIKAN, institué et proclamé publiquement pour la première fois à Dakadjalan lors du passage de la comète de Halley dans le ciel du Manden, fin 1222, <u>c'est le canevas à partir duquel les administrateurs de chaque parcelle du nouvel État vont devoir réviser TOUTES LES LOIS, TOUS LES RÈGLEMENTS ET TOUTES LES PRATIQUES en vigueur dans le territoire qu'ils sont en <u>charge de gouverner</u>.</u>

Et pour mémoire :

- Le père de Soundjata n'était pas Mansa.
- Et sa mère, auprès de laquelle il s'était engagé à ne prendre la peau de chef que pour éradiquer l'esclavage, avait été donnée en taara muso.
- Et au retour des batailles de Kirina et Narena, en 1212, Soundjata refuse catégoriquement d'envisager son intronisation tant que l'esclavage n'est pas éradiqué ; sachant que la massaya implique de ne plus voyager. Or il ne faudra pas moins de dix ans à guerroyer et à établir un maillage de brigades anti-esclavagistes couvrant tout le territoire, pour le "purifier". Et de son intronisation en 1222 jusqu'à sa mort, probablement l'année 1257, le chef de l'Etat ne quittera plus son village natal de Dakadjalan⁵.

La libération des populations de l'esclavage se poursuivant au-delà du périmètre initial, l'État finira par s'étendre de la forêt au Sahara, et jusqu'à la côte atlantique à l'ouest. **BASIGIKAN devenant partout la boussole des jurislateurs**. SINBO Soundjata, lui-même revenu d'exil du grand nord, y avait des proches de toutes origines et de toutes conditions qui vont forger le noyau de son armée de libération.

³ À l'issue de l'enquête que mène le donso Youssouf Tata Cissé dans la seconde partie du 20ème siècle, il conclut que sur le territoire malien, la majorité des chasseurs sont localisés dans le Bélédougou et la région de Ségou, et davantage encore dans le Wassoulou, le Birgo et le Fouladougou.

⁴ « Les contes égyptiens les décrivent comme de redoutables sorciers, capables d'enlever par magie Pharaon de son lit pour le faire rosser chez eux toute la nuit, avant de le ramener en son palais au petit jour, couvert d'hématomes et raidi de courbatures » (*Histoire et civilisations du Soudan de la préhistoire à nos jours*, Editions Soleb et Bleu autour, version électronique p.29)

⁵ Son père, Fara-Koro Makan Kègni migra depuis Nêma *longtemps après la dispersion des ressortissants du Wagadu*, pour venir s'installer à Niani-Ba, premier village qu'il habita au Manden (où il installa son frère Niani Mamourou Koroba) avant de venir s'installer à Dakadjalan. Après la mort de Soundjata, son cousin Niani Mansa Mamourou lui succèdera, et fera de Nianiba la capitale.

TEXTE EN BAMANA (source : DonsoTon)

Manden sigila bèèn ni kanu le kan, ani hòòrònnya ni bandennya. O Kòrò le ko siyawoloma tè Manden tukun. Aan ka kèlè kòrò dò filè nin di. O la sa, Sanènè ni kòntròn dennu bè na u kanbò dunya fan-tan-ni-naani ma, Manden bèè ladèlen tòkò la.

1. Donsolu ko:

Ko nin bèè nin;

Ko tonya kòni do ko nin bè bò fònyò na nin nya.

Ko nga nin man kòrò ni nin di,

Ko nin man fisa ni nin di

2. Donso ko:

Nin bèè nin,

Nin tòòro sara bali tè.

O la sa.

Ko mòkò shi ka na bila I sigi-nyòkòn na Ko mòkò ka na i mòkò nyòkòn nin ma tòòrò Ko mòkò ka na I mòkò nyòkòn ladyaaba

3. Donsolu ko:

Ko bèè k'i dyanto I mòkò nyòkònnu na Ko bèè k'i bangebagalu bato Ko bèè k'i dennu lamò a nya ma Ko bèè k'i la lumòkòlu ladon

4. Donsolu ko:

Ko bèè k'i dyanto i faso la ;

Ko n'i nòò a mè ko faso, n'o ye dyamani di Ko mòkòlu ko don

Ko ni mòkò banna dyamani woo dyamani kò kan.

Ko o dyamani wo dukgu-kolo yèrè bè nyannafin

5. Donsolu ko:

Ko gòngò ma nyi;

Ko dyònnya ma nyi;

Ko gòngò ni dyònnya nyòkòn ko dyugu tè, Dunya-so yan.

Ko ka ton ni kala to annu bolo,

Ko gòngò tè mòkò faka tukun, Manden,

Ni dyaa kèra na-fen di;

Ko kèlè tè dugu ti tukun, Manden,

Ka a dyòn bò

Ko nèkè tè don mòkò da rò tukun, Manden

Ka waa a feere:

Ko mòkò tè bugò tukun, Manden

Sanko k'a faka,

K'i ye dyòn-den di

6. Donsolu ko:

Ko dyònnya shi lasala bi,

Manden dènèn n'a dènèn;

Ko binkanni dabilala bi, Manden.

Ko nyani dyugu banna bi Manden

Kòngò ma nyi,

Malo tè gòngòtò la ;

Nyani ma nyi,

Dyò-yòrò tè nyanibagatò la ;

Danbe tè dyòn na

Dunya yòrò shi.

7. Fòlò mòkòlu ko:

Ko mòkò-nin-fin yèrè-kun,

A kolo n'a buu

A sèmèn n'a fasa,

A galo n'a fari kan shi,

Ko olu bè balo suman ni dyi le la ;

Ko nga k'a nin bè balo fen saba la :

Sako na mòkò ye,

Sako na kuma fò

Ani sako na ko kè;

Ko ni nin fèn saba dò ye nin madyè,

Ko nin bi tòòrò,

Ko ni nin bi tyòòlò.

O la sa, donsolu ko:

Ko bèè wasa b'i yèrè rò,

N'a ma kè i faso tana tinya di ;

Ko bèè ta ye i sòròfen di.

Manden kali-kan filè nin di,

Ka a da dunya bèè ladèlen tolo kan.

TRADUCTION EN FRANÇAIS (YOUSSOUF TATA CISSE, 1965)

Le Manden fut fondé sur l'entente et l'amour, la liberté et la fraternité. Cela signifie qu'il ne saurait y avoir de discrimination ethnique ni raciale au Manden. Tel fut le sens de notre combat. Par conséquent, les enfants de Sanènè et Kontron font à l'adresse des douze parties du monde et au nom du Manden tout entier la proclamation suivante.

1. Les chasseurs déclarent :

Toute vie (Humaine) est une vie.

Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie.

Mais une vie n'est pas plus « ancienne », plus respectable qu'une autre vie.

De même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre vie.

2. Les chasseurs déclarent :

Toute vie étant une vie,

Tout tort causé à une vie exige réparation, Par conséquent,

Que nul ne s'en prenne gratuitement à son voisin, Que nul ne cause du tort à son prochain

Que nul ne martyrise son semblable.

3. Les chasseurs déclarent :

Que chacun veille sur son prochain,

Que chacun vénère ses géniteurs,

Que chacun éduque ses enfants,

Que chacun entretienne, (pourvoie aux besoins) des membres de sa famille.

4. Les chasseurs déclarent :

Que chacun veille sur le pays de ses pères. Par pays ou patrie,

a pays ou patric,

Il faut entendre aussi et surtout les hommes ; Car « tout pays, toute terre qui verrait les

hommes disparaître de sa surface deviendrait aussitôt nostalgique ».

5. Les chasseurs déclarent :

La faim n'est pas une bonne chose,

L'esclavage n'est pas non plus une bonne chose :

Il n'y a pas pire calamité que ces choses-là, Dans ce bas monde.

Tant que nous détiendrons le carquois et l'arc,

La faim ne tuera plus personne au Manden,

Si d'aventure la famine venait à sévir ;

La guerre ne détruira plus jamais de village pour y prélever des esclaves ;

C'est dire que nul ne placera désormais le mors dans la bouche de son semblable

Pour aller le vendre :

Personne ne sera non plus battu

A fortiori mis à mort,

Parce qu'il est fils d'esclavage.

6. Les chasseurs déclarent :

L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour,

« D'un mur à l'autre » du Manden ;

La razzia est bannie à compter de ce jour au Manden :

Les tourments nés de ces horreurs sont finis à partir de ce jour au Manden.

Quelle épreuve que le tourment!

Surtout lorsque l'opprimé ne dispose d'aucun recours.

Quelle déchéance que l'esclavage!

L'esclave ne jouit d'aucune considération,

Nulle part dans le monde.

7. Les gens d'autrefois nous disent :

L'homme en tant qu'individu

Fait d'os et de chair,

De moelle et de nerfs

Se nourrit d'aliments et de boissons ;

Mais son « âme », son esprit vit de trois choses :

Voir celui qu'il a envie de voir,

Dire ce qu'il a envie de dire,

Et faire ce qu'il a envie de faire ;

Si une seule de ces choses venait à manquer à l'âme.

Elle en souffrirait

Et s'étiolerait sûrement.

En conséquence, les chasseurs déclarent :

Chacun dispose désormais de sa personne,

Chacun est libre de ses actes,

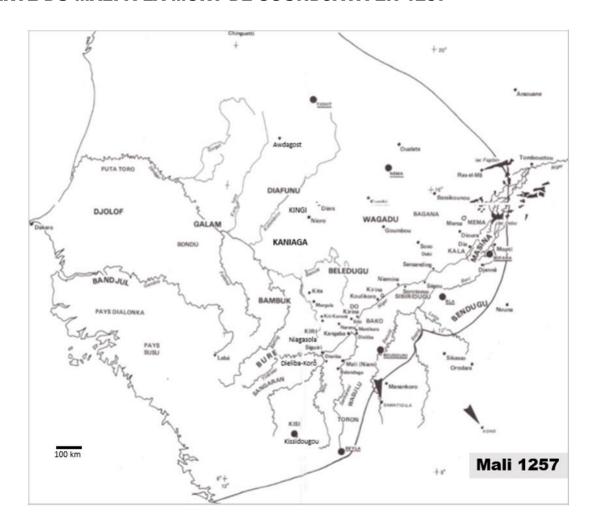
Dans le respect des « interdits », des lois de la Patrie.

Chacun dispose désormais des fruits de son travail

Tel est le serment du Manden

A l'adresse des oreilles du monde tout entier.

CARTE DU MALI À LA MORT DE SOUNDJATA EN 12576





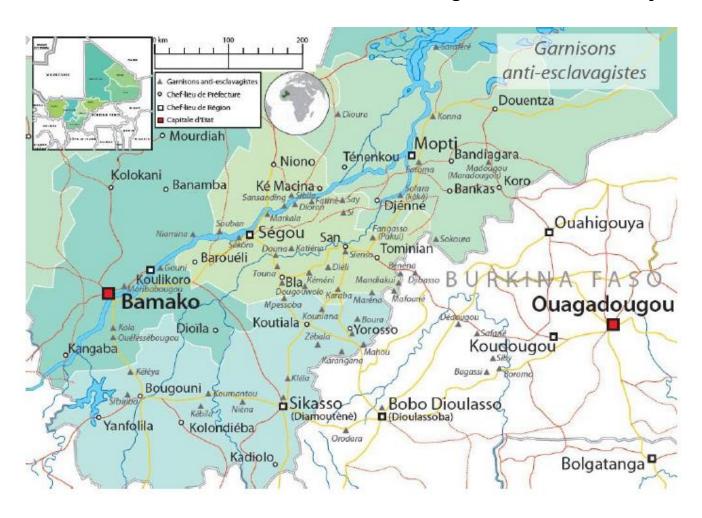
- À l'Ouest, le Dyolofing, le Katyôri, le pays de Dakar et le Bandjul (Gambie et Casamance)
- Au Sud, le Kissinkènèma, le pays Soussou, le Wassouloun et le pays de Bougouni
- À l'Est, le pays de Bla, le pays de Sofara et le Dyimbala (Lac Débo)
- > Au Nord, le pays des Maures

Ces pays sont alors constitués en régions militaires, ayant à leur tête des Kèlè Mansa, chefs de guerre, chargés de faire appliquer à la lettre la politique arrêtée par le **Mandé Mansa** assisté du **Conseil de l'Empire** qui se réunit en **session plénière une fois par an, en Décembre-Janvier**.

Politique qui consiste à: (1) Eloigner du territoire les pilleurs venus de l'extérieur ; (2) pourchasser et châtier les esclavagistes, brigands, voleurs ; (3) faire appliquer les lois.

⁶ Carte établie à partir des données Y.T. Cissé / Wa Kamissoko présentées en 1975-76

GARNISONS ANTI-ESCLAVAGISTES créées sous la gouvernance de Soundjata⁷



⁷ Repérage réalisé par Y.T. Cissé, circonscrit au territoire de l'actuel Mali. *Un travail similaire d'identification de la localisation de ces Kèlè Wara /Guelwar reste à effectuer dans tous les territoires de l'ex-empire.*

Source : Y.T. Cissé, *LA CHARTE DU MANDEN, Tome 1 – Du serment des chasseurs à l'abolition de l'esclavage 1212-1222*, D'après les récits de Faguimba Kanté & Lassana Kamissoko, Préface de Louis Sala Molins, Postface de Souleymane Diarra, Edition Triangle Dankoun, février 2015

Complot contre BASIGIKAN/Charte du Manden

L'enjeu pour les héritiers des pouvoirs esclavagistes est actuellement d'esquiver les procédures en réparation des crimes et pillages coloniaux. A savoir de renvoyer tous les protagonistes dos à dos : tous esclavagistes de toute éternité, et donc tous coupables, les « Blancs » l'étant même moins que les autres puisqu'ayant renoncé à cette pratique tandis qu'elle perdure dans les pays africains et arabes, y compris au grand jour dans un pays comme la Mauritanie.

Pour que l'argument tienne, il leur faut démontrer que les autochtones d'Afrique étaient comme leurs envahisseurs, de tout temps, structurellement, esclavagistes. Que ce fut donc un crime partagé sur lequel il n'y a pas lieu de revenir.

D'où l'enjeu,

- → de la substitution à l'énoncé anti-esclavagiste du BASIGIKAN/Charte du Manden de 1222, d'un énoncé esclavagiste renvoyant à des réalités liées à des siècles postérieurs intégrant l'esclavage⁸, et
- d'effacer le socle de la fondation de l'Etat en 1222 à Dakadjalan, pour lui substituer des lois promulguées par la suite à Nianiba. Les conclusions de Solomana Kanté à l'issue de ses investigations sont en effet limpides sur la question : « Gbàrà gbεdε lú kε dá pánínbá` k`à fàrà káabá tá` lú kàn, kà dó lú bó láwìlì, kà dó lú máfàlén, kà dó lú fàrà à kàn. »

Le non traitement du dossier des réparations de crimes imprescriptibles (reconnus comme tels en droit international et en droit positif en France par la Loi Taubira de mai 2001) revient à réduire à néant le droit occidental, nous renvoyant à l'Arrêt Dred Scott. La réécriture de l'histoire devient donc un enjeu majeur puisque c'est l'échappatoire qui a été trouvé.



RAPPEL

En 1998 Chief Moshood Abiola est assassiné.

Image ci-contre Jeune Afrique <u>Économie</u>, n°146, août 1991 page 70 L'article de Mamadou Alpha Barry s'intitule

« RÉPARATIONS - ABIOLA PART EN CAMPAGNE »

Il y rappelle le discours de M. Abiola devant le Black Caucus au Hilton de Washington le 27 septembre 1990, portant sur les raisons historiques, légales et morales qui fondent l'ouverture du dossier ; puis revient sur la multitude de démarches effectuées par Chief Abiola au cours des mois suivants où il se rend dans nombre des pays concernés, en particulier ceux qui furent colonialistes et esclavagistes.

Article du New York Times

https://www.nytimes.com/1990/12/24/world/nigeria-s-leader-to-seek-slavery-reparations.html

⁸ Cf. Université CAD, Pr Mamadou Diakité 2009, Analyse du discours, tradition orale et histoire : et si La Charte de Kurukan fuga n'avait jamais existé avant 1998 ? Sudlangues n° 11, pp. 107-130

MANDEN BASIGIKAN n'est pas propre au Manding : c'est un héritage initiatique universel

Et c'est a fortiori un héritage commun à TOUS les initiés du continent quelle que soit la voie suivie, puisque c'est de l'UBUNTU dont il s'agit, à savoir de l'interconnexion de toute la création. Et de la volonté de renouer en conscience avec la culture de l'Univers.

Et il en va de même pour la diaspora, qui même confrontée à l'esclavage, sauvegarde cet héritage en matière de perception de l'univers. Que ce soit dans la vie quotidienne⁹ ou lorsque cette diaspora confrontée au paradigme qui produit l'esclavage, bâtit des Etats en résistance : depuis les Kilombo jusqu'à AYITI/HAITI.

Prenons l'exemple d'AYITI/Haïti10

Le drapeau haïtien s'articule autour du palmier.



Le palmier, matrice pour les KO-N-GO de l'enseignement des lois cosmiques.

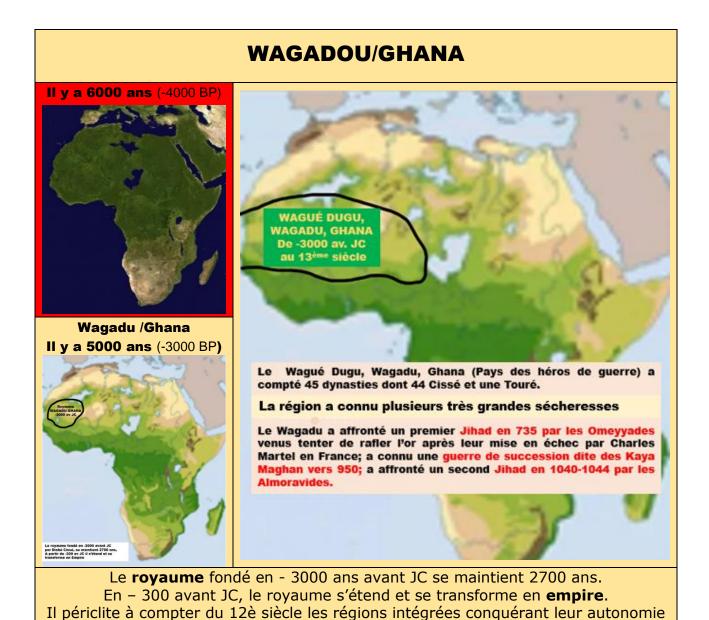
Lois cosmiques dont l'humain accompli doit être imprégné pour, partant des énergies terrestres, pouvoir devenir co-créateur harmonique de la source unique qui s'est dimensionnalisée en multitude.

Cette source unique que les Kongo au mbongi (les initiés d'Afrique centrale) appréhendent comme une conscience androgyne 'N', qui se subdivise en féminin et masculin, et qu'ils vocalisent NI.

⁹ C'est l'adage 'créole' **TUT MUN sé MUN**, tout Muntu est un Muntu, tout humain est un humain ...qui traduit le NIN bè NIN dans notre réalité.

¹⁰ AYITI est le nom donné par les fondateurs, qui reprennent là l'appellation qu'avaient donné les premiers occupants – exterminés – au territoire

ANNEXE 2 - BRASSAGE PLURIMILLÉNAIRE DE POPULATION



Passé le temps des "premiers hommes" (géants devenus des nains, puis humains habitant les grottes et les troncs des grands arbres) les humains ont connu une période où ils vivaient pour l'essentiel de collecte (le désert semble reverdir environ tous les 20.000 ans).

Il y a six mille ans, époque où le Sahara était une savane giboyeuse aux fleuves riches en poisson, les communautés familiales se déplaçaient d'un lieu à un autre, suivant les voies d'eau (qui formaient un vaste réseau communiquant d'est en ouest) et se repéraient avec les étoiles et les montagnes. Ces chasseurs grands nomades sont connus sous le nom de **Dyaruw**: leurs itinéraires sont jalonnés de pierres dressées ou de cercles de pierres (**fugu**) de la vallée du Nil à la côte atlantique du Sénégal.

A cette époque les habitants portaient des noms individuels (pas de patronymes).

Avec l'évolution (climatique notamment), les familles se sédentarisèrent autour de points d'eau, les femmes demeurant avec les enfants et les personnes âgées dans l'espace sécurisé des villages, et récoltant puis cultivant à proximité ou pêchant à la nasse, tandis que les hommes partaient

installer leurs campements de chasse (daga yòrò) de plus en plus loin.

Et pour maintenir leur cohésion, entre ces communautés de plus en plus dispersées, les dyaruw instaurèrent le voyage initiatique sur de très grandes distances; ce qui valut aux Dyaruw qui se déplaçaient constamment en quête de gibier et de savoir, le nom de «itinérants», dyulaw.

A mesure des invasions violentes, les chefs Dyaruw instituèrent le tatouage obligatoire, notamment facial ; et c'est d'ailleurs ainsi qu'ils se distinguaient des Soninkés¹¹ en provenance de la Vallée du Nil¹², qui, <u>il a 5000 ans</u> environ s'accaparèrent par la force des armes une partie du territoire où résidaient des Dyaruw pour y fonder <u>le Wagadou</u>. En effet, ces nouveaux migrants ne portaient ni tatouages tégumentaires, ni balafres, et ne parlaient pas tout à fait la même langue que les Dyaruw.

C'est dans ce contexte que les Dyaruw prirent le nom de Kakòrò/Kakòlò/Kagòrò (mòkò minunw tun bi yan ka kòrò, « gens anciennement établis là ») pour affirmer leur droit de premier occupant. Ce sont les Kamara, Kamassòkò/Kamissoko ; Bagayògò, Doumbia, Dannwò, Fofana, Magassa, Nòmòkò, Kònâtè, Dyitè, Timitè, Bombotè, Boïtè, Kamâtè, Kantè, Dantè, Kanoutè, Nyakatè, Sinyatè, Kanè, Mariko, Koïta, Bamba etc. Les Soninké portant quant à eux des noms souvent liés au cheval (si ou so).

Les conquérants Soninké voulaient refonder un Etat à l'image de celui bâti par leurs ancêtres dans la vallée du Nil; leur vision géopolitique différait de celle de leurs hôtes vivant en totale liberté dans un immense espace doté de ressources alimentaires innombrables au temps du Sahara vert. Disposant de chevaux de guerre <u>c'est par la force</u> que les Soninkés bâtisseurs d'État s'évertuèrent à imposer aux Kakolos l'adoption de leur paradigme : culte du Bida, circoncision, excision, institutions de leur gouvernance.

Nombre de communautés Kakolo préférèrent partir. Migrant en direction du sud, de l'ouest (Sénégal Casamance) et de l'Est (delta central du Niger).

Une fois la résistance jugulée, les Wagué fondateurs du Wagadou desserrèrent l'étau en instituant leur organisation de l'État :

- décrétant senankun (alliés à plaisanterie) les Konâté, pour avoir été «les premiers hôtes des Soninké »,
- > chargeant de l'administration les clans kakòlò, Kamara, Kamassòkò, Doumbia, Bagayògò et Dannwò (**bula mansa so loolu**),
- orchestrant la division du travail, et confirmant dans leur expertise les spécialistes (forge, cordonnerie, sculpture...),
- > incorporant les meilleurs chasseurs dans l'armée.

C'est bien à cette histoire d'écrasement des faibles par les puissants que réfère le mythe de la confrérie des chasseurs créée au Wagadu. Ainsi, l'hymne aux grands maitres de chasse réunit-il en matière de génies tutélaires, la double mention du Bida des Soninké & de leurs *neveux* les Peul, et l'iguane des peuples Kakòlò et Koussa.

Par la suite, les Kakòlò migrèrent en masse à chaque grande calamité, notamment vers le manding pour y former l'essentiel de la population ancienne (à l'exception possiblement des Tarawélé et des Konè/Condé): par calamité il faut en particulier entendre les sécheresses et les nombreuses guerres consécutives à l'arrivée des Bouroudâmè (Touaregs) et des Souraka (Maures et Arabes), dont au cours des deux derniers millénaires, deux jihad majeurs, celui des Omeyyades en 735 et celui des Almoravides

¹¹ Souani (As Souan).

Mama Dinga et toute sa troupe qui étaient des Africains noirs de la Vallée du Nil, avaient effectué un périple triomphal de plusieurs années jusqu'en Inde et en Perse, en étaient revenus avec des compagnes, beaux-frères et autres compagnons de toutes origines, y compris des enfants métis. Et c'est ainsi accompagné de cette communauté hétéroclite, que Mama Dinga s'était vu refuser l'accès au trône de ses pères malgré la puissance militaire et les richesses qu'il avait acquises. Mama Dinga avait alors guerroyé pour reconquérir sa place, et suite à une trahison, avait été défait. D'où sa migration vers l'ouest avec des compagnons de diverses origines. C'est l'un des fils qu'il aura lors de ce séjour ouest-africain avec une épouse locale qui fondera le Wagadou/Ghana (Wagué Dugu des Wagué Cissé / Ganata héros de guerre).

en 1040-1044.

Notons que parmi les actuels Kel Tamasheq, les Bella sont des Kakòlò qui ont été vaincus et esclavisés suite à des migrations de nouveaux migrants conquérants venus de l'est et du nord (*pour partie l'Egypte à partir du premier millénaire avant JC et l'Empire romain ancré en Afrique*).

Et notons que les Malinkés actuels sont pour une large part originaires du Wagadu.

Depuis 6000 ans, la poursuite de l'assèchement a provoqué l'individualisation des communautés et la poursuite de la diversification des langues dérivant du tronc commun initial.

Et au cours des trois derniers millénaires, les vagues migratoires de l'Est (*y compris de l'Egypte lorsqu'elle devient 'grecque' du moins au nord*) et du Nord, ont succédé les unes aux autres (*ex, cf. Yoro Boli Diaw pour six d'entre elles récentes, telles celle des Dia Ogo fondateurs du Tekrour*).

La diversité culturelle est une réalité car l'humain est en continu producteur de culture, mais l'individualisation des ethnies est une illusion car la réalité historique et biologique est que le brassage est incommensurable dans les régions qui ne sont pas isolées par des obstacles naturels, ne fut-ce qu'au cours des tout derniers millénaires de l'histoire humaine.

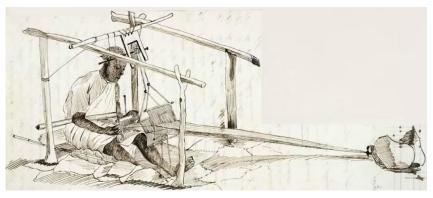
<u>Les recensements coloniaux créent les ethnies plutôt qu'ils ne les recensent, et le travail de déconstruction n'a pas encore été effectué.</u>

ANM, FA, 5D50, Recensement de la ville de Tombouctou, 1912, en fournit une illustration éclatante. Porté par son paradigme en noir et blanc de pureté raciale et de suprématie blanche, l'employé est totalement noyé... et quand il a affaire aux juifs-musulmans-berbères-arabes-marocains, à vue d'œil, blancs, métis et noirs, mais où l'enjeu est autre, puisque s'agrège derrière un possible futur droit ou non-droit à la naturalisation française... il semble que l'agent Huchery tend à jeter l'éponge ! « Il est matériellement impossible d'attribuer à chaque individu une race exacte. Ce travail a consisté à enregistrer les déclarations qui m'étaient faites. » Au final à Tombouctou, le colon français produit 36 'ethnies' dans lesquels il met à part du paquet des autres (dixit l'administration « toutes les populations qui ne sont pas de race blanche et pas issues d'Europe ») les supposés rejetons proches ou lointain de l'Européen et 'gens du livre' (supposés à distance du supposé primitivisme animiste) : Marocains, Tekna, Tadjakant, Berbères, Filali, Arabes et Maures. Et partout, pour l'assouvissement des besoins masculins, l'administration recommande la mise en ménage avec la mauresque blanche ('elles sont notre race') et à défaut avec la peule la plus claire possible, qu'au moins les possibles rejetons tirent vers le blanc et puissent être potentialisés pour l'avancé future de la colonisation, étant mieux adaptés aux conditions locales que leurs pères, parlant possiblement les langues locales et ayant des possibilités de pénétration en profondeur du tissu local par leur lignée maternelle. Ce fut la stratégie sur toute la côte atlantique de Saint-Louis à Luanda durant les siècles de la 'traite négrière' transatlantique (avec tout le long de la côte l'érection de royautés postiches issues de l'ancêtre négrier exogène fondateur) et ce n'est que continuité.

ANNEXE 3 - ARMOIRIES

Interprétation comme **TRADUCTIONS DU MANDEN BASIGIKAN** (des enfants de SaNènè & Kòntròn - ceux qui ont goûté à la mort & en sont revenus)





ARMOIRIES: ARCS ET FLECHES DE LA DÉFENSE COLLECTIVE

- ➤ Éléments de la **force armée & occulte** (donsow, Korèdugaw, sufi...) animés en conscience par l'énergie primordiale unique d'amour (NIN bè NIN).
- ➤ Éléments qui de par l'activation de tous leurs sens manifestent une vision à la fois étendue et profonde, leur permettant de saisir d'un même regard le tout, et le détail, et donc de viser juste.
- ➤ Éléments qui ensemble forment la force garante de la reconstruction de la maison commune (maison comme organisation humaine **jamana**) de savoir, de vie et d'abondance.

DONT LE CHANT DU TISSERAND NOUS DÉLIVRE UNE AUTRE TRADUCTION

Aux mouvements du tisserand est associée une leçon...

Quelqu'un sait quelque chose

que quelqu'un d'autre ne sait pas

quelqu'un ne sait pas quelque chose

que quelqu'un d'autre sait (dit la navette)

l'un est devant l'autre ;

l'autre est derrière le premier ;

l'autre est devant le premier ;

le premier est derrière l'autre (marquent les pas)

que l'un monte,

que l'autre descende;

que l'un descende,

que l'autre monte (répètent tour à tour les éléments de la lice)

ENTENTE! ENTENTE!

ENTENDONS-NOUS!

Rien ne vaut l'entente (cadence le peigne)

Ainsi progresse le monde !13

MAN-DEN BA-SIGI-KAN – CHARTE DU MANDEN

(Préambule) « Le Manden fut fondé sur l'entente et l'amour, la liberté et la fraternité. Cela signifie qu'il n'y aura plus de discrimination ethnique ni raciale au Manden. Tel fut le sens de notre combat. »

(Article 4) « ... Que chacun veille sur le pays de ses pères. Par pays ou patrie, Il faut entendre aussi et surtout les hommes ; car tout pays, toute terre qui verrait les hommes disparaître de sa surface connaîtrait la tristesse et la désolation. »

13

(Bamana) do bi do do, do too do; do ti do do, do boo do; do bi do nye; do boo ko; do bi do ko, do boo nye; do ka yelê, do ka dyigî; do ka dyigî, do ka yelê; bê! bê! as ka bê, fê te bê bo; dyê taa ka do, dyê sigi ka do, dyê wili ka do.

ANNEXE 4 - PROPOSITION D'UN LOGO DE LA REFONDATION

Nous avons indiqué que La traduction de la refondation dans l'économie, impose :

- → de <u>réviser les critères d'évaluation</u> intrinsèquement liés à l'outil comptable qui en l'état entrent en dissonance avec notre paradigme, avec à la clef un impact direct sur l'appréhension des projets 'de développements', les choix techniques et les contrats,
- be de promouvoir un <u>logo</u> pour l'ensemble des établissements (scolaires, de recherche...), entreprises innovantes et instruments (monétaires...) qui forgent les outils de la sortie du paradigme colonial.

Cette suggestion d'un logo **centré sur le travail** renvoie symboliquement à celui adopté par l'Université Cheikh Anta Diop à Dakar.

